

Veille financière à destination des communes

IDENTIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENTS MOBILISABLES PAR LES COMMUNES

Ce document a pour objet de vous transmettre de l'information et ne peut en aucun cas donner suite à un accompagnement dans la rédaction des demandes de financement.

DETR – PRIORITE 3-1

L'objectif de cette fiche est de permettre aux communes lauréates ou ayant un projet éligible à la priorité 3-1 de la DETR de prendre connaissance d'un panel de dispositifs financiers auxquelles elles pourraient répondre dans l'optique de boucler leurs plans de financements.

Si vous souhaitez bénéficier de la veille financière développée par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, vous pouvez vous inscrire auprès de l'ADM64.

Sommaire

- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- ACTEE
- ANCT
- ADEME
- Banque des Territoires
- Europe
- Financeurs privés

Rappel de la Priorité 3-1

Travaux concernés

Construction, aménagement et rénovation de bâtiments communaux et intercommunaux

Mairies, sièges de groupements, locaux administratifs, presbytères dans lesquels le desservant réside, églises et cimetières, locaux techniques

Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques, de fabrication française et à la charge financière des maîtres d'ouvrage

Collectivités concernées

Toutes collectivités

Taux

De 20% à 40%

Taux plafond de 30% pour les columbariums

Taux bonifié pour les travaux de rénovation énergétique

Travaux exclus

Réseaux, voirie, mobilier, coût d'acquisition, parkings et aménagements extérieurs, panneaux photovoltaïques : dépenses liées à la location de toiture

Veille financière à destination des communes

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Les dispositifs financiers du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ne sont pas cumulables entre eux.

Règlement d'Aide aux Communes

Le Département poursuit son soutien financier pour les travaux de rénovation, réhabilitation et extension liée à un projet de rénovation/réhabilitation dans le cadre du maintien des bâtiments communaux et des services à la population qui y sont liés. Les travaux neufs peuvent être éligibles sous conditions particulières (Cf. annexe 4 du Règlement).

Les catégories concernées sont : Bâtiment civil et culturel, Culture et Patrimoine, Tourisme.

- Contact : reglement-communes@le64.fr / 05 59 11 44 37
- **Lien vers le dispositif**

Ingénierie départementale – Volet technique

Les communes peuvent bénéficier d'un accompagnement technique des services départementaux sur les projets inscrits dans les thématiques suivantes :

- Bâtiments civils et culturels : fiche 1-03 du guide de l'ingénierie 2020
- Accueil collectif petite enfance : fiche 4-01 du guide de l'ingénierie 2020
- Autonomie : personnes âgées et handicapées : fiche 4-05 du guide de l'ingénierie 2020
- Restauration d'édifices et d'objets protégés : fiche 6-06 du guide de l'ingénierie 2020
- Valorisation du patrimoine : fiche 6-07 du guide de l'ingénierie 2020

Les communes souhaitant bénéficier d'un accompagnement sur les possibilités de financements européens sur leurs projets peuvent saisir les services du Département par le biais de la fiche "7-02 / Financements européens" du Guide de l'Ingénierie départementale.

- Contact : ingenierie64@le64.fr / 05 59 11 40 39

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Pour les bâtiments patrimoniaux / historiques à finalité touristique

Opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux

Les opérations globales de valorisation concernent des sites ou édifices majeurs, mais aussi des entités patrimoniales plus modestes, reconnus de préférence par un label patrimonial, qui présentent un intérêt tout particulier par leur forte singularité historique ou architecturale, dans une optique d'aménagement maillant le territoire.

- Dispositif cumulable avec des fonds européens FEDER ou FEADER
- Contact Direction de la Culture et du Patrimoine : **Laurence Fouquet** / 05.57.57.74.10
- **Lien vers le dispositif**

Études préalables pour les opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux

Les études ont pour objectif d'analyser les besoins, le potentiel (atouts et faiblesses) d'un site patrimonial et de proposer un projet adapté aux contraintes identifiées pour procéder à une valorisation ou à une mise en tourisme optimisées.

- Dispositif cumulable avec des fonds européens FEDER ou FEADER
- Contact Direction de la Culture et du Patrimoine : **Laurence Fouquet** / 05.57.57.74.10
- **Lien vers le dispositif**

Veille financière à destination des communes

Restauration des monuments historiques

Le patrimoine public est à la fois le marqueur de nos paysages, le témoin de l'histoire des territoires et de leurs habitants. Parcs, jardins, églises, abbayes, châteaux, ponts, maillent le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et concourent à amplifier son attractivité touristique. La collectivité régionale est un acteur de premier plan pour conserver ce patrimoine et permettre qu'il traverse encore le temps.

- Contact Direction de la Culture et du Patrimoine : **Florence Ghioldi** / **05.57.57.74.12** / florence.ghioldi@nouvelle-aquitaine.fr
- Lien vers le dispositif

Pour les bâtiments à finalité culturelle

Aides aux équipements culturels

La Région apporte un soutien aux opérateurs pour les aides à la création d'équipements culturels. Ces aides sont dédiées à l'achat de matériel et au rééquipement culturel, à la création, l'extension, la réhabilitation de salles de spectacles, de bibliothèques-médiathèques, de salles de cinéma et à la rénovation, l'extension et l'aménagement des musées.

- Contact Direction de la Culture et du Patrimoine – Service Aménagement Culturel du Territoire : **Adeline ROCHER** / adeline.rocher@nouvelle-aquitaine.fr
- Lien vers le dispositif

Etude préalable à la création d'équipements culturels

La Région soutient les opérateurs proposant une offre culturelle et artistique riche, diversifiée et de qualité dont les aides à la création et rénovation des équipements culturels et aux lieux de diffusion professionnels. Les études préalables concernant ces aides pourront faire l'objet d'un accompagnement financier.

- Contact Direction de la Culture et du Patrimoine – Service Aménagement Culturel du Territoire : **Adeline ROCHER** / adeline.rocher@nouvelle-aquitaine.fr
- Lien vers le dispositif

ACTEE

Démarche ETRIER

La démarche ETRIER repose sur deux piliers :

- Une mise à disposition de cahiers des charges-types et d'outils d'aide au lancement des marchés, via notamment une cellule de soutien ACTEE.
- Un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) dédié aux communes rurales isolées.
 - Contact : **Bastien PITOU** / b.pitou@fnccr.asso.fr
 - Lien vers le dispositif

ANCT

Les élus locaux doivent saisir le Préfet qui porte la fonction de « délégué Territorial » de l'ANCT.

Dispositifs de revitalisation des territoires pour les communes bénéficiaires de Petites Villes de Demain

- Bénéficier d'expertises thématiques pour mettre en œuvre des projets de revitalisation
- Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation
- Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU)
 - Lien vers le guide des mesures mobilisables ici et ici

Veille financière à destination des communes

ADEME

ADEME : Fonds Chaleur

Le fonds sert à financer la création d'une chaufferie biomasse, une géothermie assistée par pompe à chaleur, le solaire thermique très basse température.

- **Lien vers le dispositif**

Au vu de la nature des projets déposés, un focus plus détaillé pourra être fait sur les dispositifs liés aux études :

- Aide aux études de réseaux de chaleur et de froid
- Financement étude de faisabilité chaufferie biomasse
- Financement d'une étude de faisabilité d'installation solaire thermique
- Financement d'une étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale
- Financement d'une étude de faisabilité en géothermie de surface
- Aide au test de réponse thermique de terrain (géothermie)
- Études préalables à la construction d'une installation de méthanisation
- Financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une chaufferie biomasse

Et sur les dispositifs liés aux investissements :

- Réseau de distribution de chaleur et de froid
- Production d'eau chaude solaire thermique en métropole
- Pompe à chaleur (PAC) solaire pour la production d'eau chaude
- Système solaire combiné (SSC)
- Géothermie de surface
- Géothermie profonde
- Boucle d'eau tempérée géothermique
- Récupération de chaleur fatale
- Biomasse énergie
- Contrat de développement EnR
- Approvisionnement biomasse

Conseil en énergie partagé (CEP)

Le service de Conseil en énergie partagé consiste à mettre en commun, à l'échelle d'un territoire pour les communes de moins de 10 000 habitants, les compétences en énergie d'un technicien spécialisé.

- **Lien vers le dispositif**

Grandes installations solaires thermiques

L'ADEME lance un nouvel appel à projets destiné aux collectivités, entreprises, maîtres d'ouvrages publics ou privés, pour aider le développement des projets solaires thermiques de grande taille production.

Pour avoir des informations sur le contenu de cet appel à projets, contact uniquement par mail aap.st@ademe.fr avec la mention « AAP GIST 2021 » dans l'objet.

- Contact : nouvelle.aquitaine@ademe.fr / 05 56 33 80 00

La référente régionale « Territoires durables » de l'ADEME pour le 64 est : **Elsa PHELIPPEAU**
elsa.phelippeau@ademe.fr / 05 49 50 12 12

Veille financière à destination des communes

Banque des Territoires

Ingénierie territoriale de la rénovation énergétique des bâtiments publics

- Accompagnement dans la définition d'une stratégie énergétique du patrimoine public
- Accompagnement de l'élaboration de stratégies énergétiques dédiées aux bâtiments scolaires

Offre d'ingénierie :

- Des interventions de consultants experts sur site financées à 100% par la Banque des Territoires pour mener les études amont aux travaux de rénovation (appui méthodologique à l'élaboration de stratégies de transition énergétique du patrimoine public)
- Le cofinancement d'études d'ingénierie territoriale dans la limite de 50% du montant TTC de l'étude
 - **Lien vers le dispositif**
 - Contact Directrice Territoriale : **Geneviève PUYAU** : genevieve.puyau@caissedesdepots.fr / 05 59 16 11 10
06 07 33 42 35

Europe

Axe 2 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 de la région Nouvelle-Aquitaine relatif à la transition énergétique et écologique

Objet de la mesure 2.1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Les modalités de mise en œuvre de la mesure sont en cours d'écriture.
- Automne 2022 : lancement de l'appel à projets par les services de la région Nouvelle-Aquitaine

Les informations relatives aux deux points ci-dessus seront communiquées dès que possible, mais les services instructeurs de la région pourront apporter des renseignements techniques en amont de la publication officielle.

- Contact : **Isabelle VEVERT**, Chargée de mission Efficacité énergétique des bâtiments :
isabelle.vevert@nouvelle-aquitaine.fr / 05 49 55 68 98

Volet territorial des fonds européens (FEDER OS 5, LEADER, FEDER Pyrénées, FEAMPA territorialisé)

Objet : Le volet territorial des fonds européens mis en place par la région Nouvelle-Aquitaine consiste à affecter à un territoire, en l'espèce le 64, une partie des crédits européens des programmes suivants qui lui sont délégués

- Les fonds FEDER - Axe 5 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 de la région Nouvelle-Aquitaine relatif aux défis économiques, sociaux et environnementaux des territoires
- Les fonds LEADER
- Les fonds FEDER Pyrénées
- Les fonds FEAMPA
 - La date de sélection des premiers projets se fera fin 2022 / début 2023.

Veille financière à destination des communes

	FEDER OS 5	LEADER	FEDER Pyrénées	FEAMPA
GAL Grand Pau	3 715 093 €	1 384 279 €	Non concerné	Non concerné
GAL Oloron, Haut Béarn, Pays de Nay	1 731 283 €	962 441 €	2 415 943 €	Non concerné
GAL Lacq Orthez, Béarn des gaves	1 653 585 €	1 173 653 €	17 720 €	Non concerné
GAL Pays basque	4 979 436 €	1 634 109 €	3 566 337 €	1 000 000 €

Pour toute la période 2021-2027, 4 Groupes d'Action Locale (GAL) seront en charge de l'animation de ce volet sur le département, affectés à des territoires spécifiques bénéficiant des enveloppes financières.

CONTACTS		
GAL Grand Pau	Marion LLORACH Animatrice du programme LEADER et coordinatrice du futur volet territorial m.llorach@pays-de-bearn.fr 05 59 11 50 56	Teixa IHIDOY Gestionnaire du programme LEADER et coordinatrice du futur volet territorial t.ihidoy@pays-de-bearn.fr 05 59 11 50 56
GAL Oloron, Haut Béarn, Pays de Nay	Maryline AUGAREILS leader@hautbearn.fr 05 64 19 01 56	Bernard CHOY choy.ccva@wanadoo.fr 07 77 14 30 21
GAL Lacq Orthez, Béarn des gaves	Laurent CHARRIÉRAS Agent de développement local et Animateur LEADER leaderlobg@pays-de-bearn.fr 05 59 11 50 56	
GAL Pays basque	Mylène LARRIEU Chargée de mission Europe / Stratégie Territoriale Intégrée Pays Basque m.larrieu@communaute-paysbasque.fr 06 12 03 20 72	Emmanuelle YOHANA Chargée de mission Volet Montagne FEDER et LEADER e.yohana@communaute-paysbasque.fr 06 73 78 97 87

Veille financière à destination des communes

En attente de réouverture en 2023

Nouveau Bauhaus européen

Il s'agit d'un nouveau programme européen décliné en plusieurs appels à projets dont trois ont pour objet de financer de l'assistance technique aux communes :

- Soutien aux initiatives locales du Nouveau Bauhaus Européen (FEDER)
- Les actions favorisant la participation des citoyens
- Co-crédation d'espaces publics via l'engagement citoyen

La première édition de ces appels à projets s'est clôturée en mai 2022 et leur récurrence annuelle n'a pas été communiquée. Les informations relatives à ces dispositifs seront communiquées ultérieurement.

Financeurs privés

Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine peut lever des fonds en ouvrant des causes sur les projets communaux de réhabilitation.

Les contacts sur le 64 sont les suivants :

- Déléguée départementale Pays basque : **Marie DE MERLIS** : marie-de-merlis@fondation-patrimoine.org / **06 64 00 27 07**
- Délégué de pays Bayonne-Anglet : **Guy-Louis DUMONT** : guydumontplazer@yahoo.fr / **06 80 66 04 79**
- Délégué territorial Pays basque: **Eric RICHTER** : eric.richter@fondation-patrimoine.org / **06 19 98 61 89**
- Délégué départemental Béarn: **Jean MASMONTET** : jean.masmontet@fondation-patrimoine.org / **06 80 31 83 41**
- Déléguée territoriale Nord Est Béarn : **Christine DELAS** : christine.delas@fondation-patrimoine.org / **06 43 84 33 00**
- Déléguée de pays Pau Béarn : **Cécile LATOUR** : cecile.latour@fondation-patrimoine.org / **06 40 42 33 91**
- Déléguée de pays Vallée de Barétous/Vallée d'Aspe : **Caroline COUSIN** : carocousinf@gmail.com / **06 42 44 84 06**